



ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

**Extrait des délibérations**  
Approuvé par le  
Conseil de l'Ordre du 15 janvier 2013

**75 Convention de correspondance organique internationale « Paola GRAFFET TOBON »**

**Création**

Est soumise au Conseil de l'Ordre, conformément à l'article P.49.3 du R.I.B.P., une convention de correspondance organique internationale conclue entre :

Madame Paola GRAFFET TOBON, avocat inscrit au barreau de Paris, exerçant 5/7 rue Berger 75017 Paris.

et

Madame Ana LEON GARRIGOSA, avocat inscrit au barreau de Valladolid, Espagne, exerçant au cabinet DOS DE MAYO 8, 47004 Valladolid

*« Tout litige pouvant survenir au sujet de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera tranché en dernier ressort par l'arbitre désigné d'un commun accord par Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Paris et par Monsieur le Bâtonnier du barreau de Valladolid »*



Fait à Paris, le 16 janvier 2013

  
**Luc LAUZET**  
Directeur du Service

EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME



ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

SERVICE DE L'EXERCICE  
PROFESSIONNEL

Contact : Marie-Annette BURGER  
mburger@avocatparis.org

Téléphone : 01 44 32 47 76  
Télécopie : 01 44 32 47 20

Adresse postale  
11 place Dauphine  
75053 Paris Cedex 01  
www.avocatparis.org  
siret : 302 979 075 00017

**Madame Paola GRAFFET TOBON**

Avocat à la Cour  
5 7 RUE GEORGES BERGER  
75017 PARIS

Paris, le 16 janvier 2013

**OBJET : Conseil de l'Ordre du 15 janvier 2013**

Réf : LL/NB/ 87906

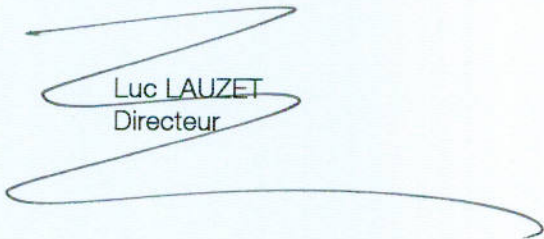
Madame,

Votre dossier ayant été soumis à l'approbation du Conseil de l'Ordre, en sa séance du 15 janvier 2013, j'ai le plaisir de vous adresser ci-joint l'extrait certifié conforme de sa délibération.

Votre numéro de toque est le D1684.

Ces informations seront disponibles dans l'annuaire électronique de l'Ordre sous 24 heures - [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org).

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

  
Luc LAUZET  
Directeur

PJ